

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE ET DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT**

**DECISION PRISE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.5211-10 DU
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**2024/047 – OBJET : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE LOCATION A TITRE
GRACIEUX DE SALLE « ROSALIE DUBOIS » A MORMANT A LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE NANGISSIENNE POUR
L'ORGANISATION DE LA RETROPROJECTION DES SEJOURS 2024**

Yannick GUILLO, Président de la communauté de communes de la Brie Nangissienne,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n° 2023/18-18 en date du 26 janvier 2023 par laquelle le Conseil communautaire a décidé de déléguer certaines attributions à Monsieur le Président, dont la conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Considérant l'intérêt d'organiser une rétroprojection des séjours organisés au sein du service enfance de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne,

Considérant la nécessité pour les accueils de loisirs de la Brie Nangissienne de disposer d'une salle pour l'organisation de ce moment d'échanges et de partage avec les familles en date du vendredi 18 octobre 2024,

Considérant que la commune de Mormant propose la salle des fêtes à titre gracieux pour cette occasion,

DECIDE

ARTICLE UN :

De signer le contrat de location à titre gracieux, relatif à la mise à disposition de la salle des fêtes « Rosalie Dubois » à Mormant, le vendredi 18 octobre 2024 de 17h00 à 23h00.

ARTICLE DEUX :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Nangis, le 06 septembre 2024,

Le Président

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 09/09/2024
Reçu en préfecture le 09/09/2024
Publié le 10 SEP. 2024
ID : 077-247700701-20240906-DEC_2024_047-AR

Envoyé en préfecture le 09/09/2024

Reçu en préfecture le 09/09/2024

Publié le **10 SEP. 2024**

ID : 077-247700701-20240906-DEC_2024_047-AR